

DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Les deux parties de cet imprimé seront à retourner (demande de prélèvement et autorisation de prélèvement) sans les séparer obligatoirement complétées, accompagnées d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) original à la Régie de Recettes de la Mairie de Quesnoy-sur-Deûle. En cas de rejet de prélèvement, le débiteur se verra imputer les frais liés à ce rejet.

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	N° NATIONAL D'EMETTEUR : FR 88 QSD 569659
<p><small>La présente demande est valable jusqu'à annulation ou modification de ma part, à notifier par courrier en temps voulu à la Régie Recette Centralisée de la ville de Quesnoy-sur-Deûle. Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier désigné ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération N°80/10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.</small></p>	
Nom et adresse du Redevable	Nom et adresse du Créancier
N° CODE FAMILLE : (A remplir par la mairie) NOM, PRENOM : ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :	Ville de QUESNOY SUR DEULE REGIE DE RECETTES FACTURATION SCOLAIRE ET REPAS A DOMICILE Place du Général de Gaulle 59890 QUESNOY SUR DEULE
COMPTE A DEBITER	
Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter (à compléter obligatoirement) : Banque : Agence : Adresse : Code postale : Ville	Date : Signature :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

IBAN : _____ BIC : _____

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	N° NATIONAL D'EMETTEUR : FR 88 QSD 569659
<p><small>La présente demande est valable jusqu'à annulation ou modification de ma part, à notifier par courrier en temps voulu à la Régie Recette Centralisée de la ville de Quesnoy-sur-Deûle. Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier désigné ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération N°80/10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.</small></p>	
Nom et adresse du Titulaire du compte à débiter	Nom et adresse du Créancier
N° CODE FAMILLE : (A remplir par la mairie) NOM, PRENOM : ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :	Ville de QUESNOY SUR DEULE REGIE DE RECETTES FACTURATION SCOLAIRE ET REPAS A DOMICILE Place du Général de Gaulle 59890 QUESNOY SUR DEULE
COMPTE A DEBITER	
Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter (à compléter obligatoirement) : Banque : Agence : Adresse : Code postale : Ville	Date : Signature :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

IBAN : _____ BIC : _____



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

N° de dossier (réservé aux services administratifs de la mairie) :

Je soussigné(e) Madame – Mademoiselle - Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Autorise la commune de Quesnoy-sur-Deûle, par l'intermédiaire de sa régie de recettes, à prélever sur mon compte bancaire ou postal les prestations communales suivantes indiquées sur la facture mensuelle : **Prestations périscolaires**

Je joins à cet effet la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement qui seront adressées à mon établissement bancaire ou postal par la ville de Quesnoy-sur-Deûle.

Tout changement de domiciliation bancaire ou postale ainsi que la dénonciation de cette demande de prélèvement, devra être notifiée à la régie de recettes **au minimum un mois avant l'échéance.**

L'attention du débiteur est attirée sur le fait qu'en cas de rejet de prélèvement il se verra imputer les frais liés à ce rejet.

Il peut arriver que certaines banques facturent la mise en place initiale du prélèvement automatique : renseignez- vous auprès de votre agence.

Fait à, le.....

Signature (**identique à la signature de la demande et autorisation de prélèvement**) :